

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022**  
**À 19 HEURES**  
**CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 29 JUIN 2022**

-----

Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON - M. Patrick SCHWIRTZ- M. Philippe WEMMERT-adjoints - Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN - Mme Martine LALEURE - M. Lionel BECLIER - Mme Patricia GUILLAUME – Mme Aurore CRETIN - M. Arnaud TARTARIN - Mme Magali GODARD - M. Alain CLEMENT, conseillers municipaux

Absent : - M. Sébastien FOL

Secrétaire de séance : Mme Aurore CRETIN

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et adoptant diverses dispositions, la présente séance se tiendra à huis clos, et chaque membre peut être porteur de 2 pouvoirs.

**1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

**2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 : Décisions de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente de diverses propriétés sises sur la commune.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.

**3 / TRAVAUX : avenant boulangerie – Voirie :**

Le maire revient sur les dernières factures de la boulangerie et plus particulièrement celle du lot 1 maçonnerie de l'entreprise ALVES.

Le conseil municipal valide la moins-value pour des travaux non exécutés s'élevant à 636,00€ TTC

et pour lequel le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer la modification du marché correspondante.

Après étude approfondie de la dernière facture de l'entreprise ALVES, maçon, il s'avère qu'elle nous facture pour 6000,00€ TTC la réalisation du dossier des ouvrages exécutés (DOE) document contractuel établi à la suite de l'exécution des travaux et remis au maître d'ouvrage lors de la livraison du chantier. L'entreprise s'est contentée de remettre les fiches techniques des matériaux utilisés et de lister les travaux réalisés. Or, le DOE répond à des exigences très précises figurant dans le cahier des clauses générales (CCAG) du lot concerné ; le document remis est totalement insuffisant au regard du prix demandé.

D'autre-part, le même CCAG prévoyait la réalisation d'un constat d'huissier à la charge de l'entreprise préalablement au chantier. Après moults relances, nous avons reçu ce jour soit le 06 juillet 2022 ce document comprenant 261 photos réalisées le 23 septembre 2021 soit 23 jours après le début des travaux, facturé 432,15€ TTC à l'entreprise et mis à notre charge pour 570,00€ TTC.

Nous ne paierons pas le solde des factures avant retrait de ces deux points et ne validons pas le décompte général définitif. Une lettre recommandée va être adressée par le maire en ce sens à l'architecte.

**4 / INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES :**

Le maire laisse la parole à

- Monsieur Cyril VACHON, vice-président de la commission « fête, animations et lien social » sur les dernières modalités d'organisation de la fête du 13 juillet (livraison et installation de la vaisselle, décor, animation, buvette

etc...) et vice-président de la commission « sécurité » sur le contrôle des extincteurs, des installations électriques dans les différents bâtiments communaux (mairie-poste, MFS, vestiaires football club, église...) et des diverses aires de sport et jeux. Quelques petits points sont à revoir mais rien d'important.

Monsieur VACHON a participé à une réunion à Combertault sur la valorisation paysagère et a assisté la commission en charge des villages et villes fleuries lors de son passage sur la commune.

Il présente ensuite le devis pour l'achat de 3 boules décoratives à installer sur la façade de la mairie pour les fêtes de fin d'année. Le devis de la société DECOLUM pour 800,00€TTC.

Enfin, Monsieur VACHON fait le compte-rendu de l'assemblée générale du Ruffey Sainte Marie Football Club à laquelle il a assisté. Le club renouvelle son projet de réfection du terrain stabilisé en août et sollicite la mairie pour la prise en charge des frais d'électricité. Réponses ont déjà été données sur ces points au président.

- Monsieur Patrick SCHWIRTZ, vice-président de la commission « voirie » qui s'est réunie lundi soir pour finaliser les dossiers en vue du dépôt des demandes de subventions auprès du conseil départemental et de l'État pour les produits des amendes de police :

- Impasse des roses trémières : Réfection d'un bicouche,
- Impasse des noyers : Pose de grilles et d'un enrobé.
- Entrée nord de Varennes pose de caniveaux pour résorber les flaques fréquentes qui stagnent devant les maison récemment construites.
- Rue des Viaux à hauteur du n°2 et n°4: pose d'une grille avaloir sur l'accotement.
- Rue de la Corvée de Mailly : panneau de priorité à droite à installer au carrefour avec la rue de la Provenchère
- Rue des Viaux à l'entrée en venant de la route de Seurre : envisager une chicane pour casser la vitesse.
- Sentiers piétons : envisager une réfection par le procédé technique terre/pierre : fond graveleux avec gazon spécial voirie sur base dure.
- Travoisy : Réalisation d'une voie piétonne pour sécuriser les enfants qui se rendent à l'abribus.

Tous les dossiers qui concernent une voie départementale traversant le village devront faire préalablement l'objet d'une demande d'avis auprès du Conseil Départemental.

- Madame Magali GODARD demande à ce que les herbes qui poussent au milieu de la chaussée chemin du Malaquin soient enlevées.

- M. Patrick SCHWIRTZ précise qu'il a réalisé avec l'équipe de France 3 Bourgogne-Franche Comté un reportage qui sera diffusé prochainement sur l'ambroisie dans notre commune.

\* le concours « Christian MYON » sur la sécurité routière initié par le Conseil Municipal des Jeunes et présenté par le maire devant la commission compétente pour l'attribution des prix. Le résultat du concours aura lieu en septembre, de même que la présentation à la population rufféenne, le samedi 17 septembre. Il s'agit d'un parcours pour la sécurité en vélo, trottinette.

\* sur la panne irréparable des microphones de la sono mobile. Un devis nous a été fait pour une nouvelle sono d'un montant de 900,00€ TTC. Le conseil municipal valide cet achat.

\* sur l'élection du bureau du conseil d'administration de la MFR de Grandchamp : Madame Nathalie LAVIER remplace Mme Carole PICQ à la présidence. La réunion s'est tenue avec un rappel fait par le maire sur le sérieux de la mission, ses attributions et la constance avec laquelle elles doivent se tenir. Le 60<sup>ème</sup> anniversaire a réuni le 2 juillet dernier environ 180 personnes dans une ambiance festive avec une organisation réussie.

\* Sur l'assemblée générale de « Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle » (ARNIA – ex TERNUM – ex GIP e-bourgogne) tenue à Beaune le 27 juin groupement qui nous permet notamment la réalisation de notre site internet, la mise en ligne des marchés publics ; au cours de cette AG, il a été appris le retrait du conseil départemental, pour des raisons politiques lequel souhaite mettre en place sa propre application numérique ; ce retrait a des conséquences financières importantes dont les retombées économiques se feront sur les plus petites collectivités. Le maire a alerté le président de la communauté d'agglomération également concernée et qui fait un courrier au président du conseil départemental sur ces conséquences.

\* Sur les dates des diverses réunions à venir encore en juillet, puis sur les horaires d'été et les vacances, de la mairie, la Poste, et la MFS et les permanences des élus.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 6 septembre.  
Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire Aurore CRETIN

### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

**00105072022: Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation.**

**002DU050705 : Travaux boulangerie avenant**